



service public d'eau potable

TARIFS 2018

de vente d'eau aux abonnés du service Distribution du Syndicat de l'Eau du Morbihan

Tarifs	
Bleu	Tarif général applicable pour un usage domestique & assimilé de l'eau hors usages de gros ou très gros consommateurs soumis à conventionnement volontaire spécifique
Jaune	A destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable
Vert	A destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable

Les tarifs se décomposent en :

- une part fixe, correspondant à l'abonnement, variable selon le type de tarifs bleu, jaune ou vert, et la taille du compteur,
- une part proportionnelle, correspondant au prix par m³ d'eau consommé au cours d'un exercice annuel, également variable selon le type de tarifs bleu, jaune ou vert.

Les tarifs sont votés par le Comité Syndical en Euros avec 2 décimales. Conformément aux règles de l'arrondi définies par les règlements européens, la somme à payer sera arrondie à 2 décimales au moment de la facturation. Les tarifs prennent effet au 1^{er} janvier 2018, un prorata temporis étant appliqué entre la date de relevé des compteurs et la date d'effet du tarif applicable.

Tarifs 2018

Conditions particulières

Tarifs 2018		Conditions particulières		Commentaires
Tarif BLEU				
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75		Soit 37,50 €HT/semestre
	Abonnement compteur Ø30/40	160		Soit 80 € HT/semestre
	Abonnement compteur Ø60/80	214		Soit 107 € HT/semestre
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	1,58		
	Tranche 2 : 31 à 500 m ³	1,64		
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	1,28		
Tarif JAUNE				
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par contractant et par site	1 646	Paiement trimestriel par avance soit 411,50 € HT/trimestre	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1.11		
Tarif VERT				
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par contractant et par site	8 268	Paiement mensuel par avance, soit 689 € HT/mois	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	0,85		Par m ³ consommé au cours de la période
	Période d'été : juillet-octobre	0,90		Par m ³ consommé au cours de la période

Tarifs 2018

Conditions particulières

Commentaires

Tarifications spéciales

Usages agricoles

Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75		L'habitation principale, exclue de l'usage agricole, devra faire l'objet d'un abonnement et d'une facturation indépendante aux conditions du tarif bleu	
	Abonnement compteur Ø30/40	160			
	Abonnement compteur Ø60/80	214			
	Compteur supplémentaire Ø15/20	30			- Application d'un tarif réduit aux abonnements correspondant aux compteurs supplémentaires, sous réserve d'un abonnement principal pour un compteur de diamètre au moins équivalent
	Compteur supplémentaire Ø30/40	40			
	Compteur supplémentaire Ø60/80	120			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	1,58	- Totalisation des consommations d'une même exploitation disposant de plusieurs compteurs		
	Tranche 2 : 31 à 500 m ³	1,64			
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	1,28			

Usages communaux

Part fixe (€ HT)	Abonnement 1 ^{er} compteur	103		
	Compteur supplémentaire	30		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1.11		

Bornes de puisage

Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,28		
---	--	------	--	--